



**GRAND  
GUÉRET**  
Communauté  
d'Agglomération

L'Agglo organise le...

#2  
**festival**  
**SPORTS**  
**NATURE**

des Monts de Guéret (23)

**Du 19 au 24 mai**  
**2020**

**GUIDE**  
**DU FESTIVALIER**



## NOS PARTENAIRES 2020

OFFICE DE TOURISME DU GRAND GUERET



CREUSE TOURISME



ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE D'ANZEME



ASC ANZEME

COMITE DEPARTEMENTAL UNSS23



CPIE DES PAYS CREUSOIS



FOYER RURAL DE GLENIC



CERCLE DES NAGEURS GUERETOIS & CD de NATATION



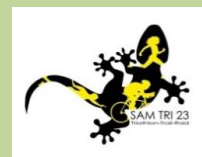
CLUB ALPIN FRANÇAIS DE LA CREUSE



OFFICE NATIONAL DES FORETS



SPORTS ATHLETIQUES MARCHOIS



COMITE DES FETES DE JOUILLAT



STATION SPORTS NATURE



COMITE DEPARTEMENTAL USEP23



**Le mot du Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret**

Pour cette seconde édition du Festival des Sports Nature des Monts de Guéret, nous avons choisi d'étoffer le programme déjà conséquent qui était le nôtre et de donner à voir l'étendue des activités praticables sur notre territoire. Les élèves de primaires, les collégiens, les sportifs d'excellence, les randonneurs, les amoureux de la nature, les familles trouveront tous une activité à pratiquer durant la semaine de l'Ascension du 19 au 24 mai prochain. Après avoir fortement investi dans des équipements structurants de pleine nature (Espace Trail, Espace Triathlon, Parc Aventure en hauteur, Structure artificielle d'escalade sur le viaduc de Glénic, Tyrolienne Géante de Jouillat....) la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret vous attend : le temps est venu pour l'expression de vos envies, pour la découverte et la pratique sportive, pour le plaisir et le partage autour de notre patrimoine naturel, pour une bouffée d'air frais comme vous n'en aurez pas souvent. Notre engagement est celui de l'innovation, de la dynamisation de ce territoire qui est ouvert à l'accueil et au bien-être dans son écrin de nature préservée. Nous vous y attendons nombreuses et nombreux et je vous souhaite à toutes et tous un merveilleux festival !

Eric CORREIA

<b>Programme détaillé des animations</b>	<b>04 - 05</b>
<b>Règlement du Swimrun</b>	<b>06 - 07</b>
<b>Plan des parcours</b>	<b>08 - 09</b>
<b>Règlement de l'O'libre et parcours</b>	<b>10 - 11</b>
<b>Règlement du Festi'grimpe</b>	<b>12 - 13</b>
<b>Règlement du défi nature en famille</b>	<b>14 - 15</b>
<b>Les raids USEP et UNSS</b>	<b>16 - 17</b>
<b>Le Festi'Nature et le Festi'Rando</b>	<b>18 - 19</b>
<b>La Station Sports Nature</b>	<b>20 - 21</b>
<b>Informations pratiques et hébergements</b>	<b>22</b>

## Programme du 19 au 21 mai

**Mardi 19 mai**

**Raid USEP** au Viaduc de Glénic—accessible aux élèves de cycle 3 (CM1 – CM2 et 6<sup>ème</sup>)

De 14h à 16h30 – accueil de 12h30 à 13h30

Canoë, Tir à l'arc, Escalade avec enrouleur automatique, VTT, Orientation. Par équipe de 4, résolvez l'énigme du Viaduc.

Inscriptions obligatoires auprès de la station sports nature avant le 12 mai 2020.

Gratuit

**Mercredi 20 mai**

**Raid UNSS** à Anzême (barrage de Champsanglard—plage de Péchadoire à Anzême) —accessible aux collèges.

De 14h à 16h30 – accueil de 12h30 à 13h30

Canoë, Tir à l'arc, Tyrolienne, VTT, Orientation, Disc golf, mini-golf. Par équipe de 4, résolvez l'énigme de la rivière La Creuse

Inscriptions obligatoires auprès de la station sports nature avant le 13 mai 2020.

Gratuit

**Jeudi 21 mai**

**SwimRun des Monts de Guéret** avec les SAM Triathlon - Anzême (barrage de Champsanglard—plage de Péchadoire à Anzême) – retrait des dossards de 11h30 à 13h30

13h / Epreuve XS en solo ou par équipe de 2—à partir de la catégorie benjamin

14h / Epreuve S en solo ou par équipe de 2—à partir de la catégorie cadet

14h / Epreuve M uniquement par équipe de 2 (Championnat régional de Nouvelle-Aquitaine) - à partir de la catégorie junior

Accessible aux licenciés et non licenciés. Règlement, informations et inscriptions sur [www.gueret-tourisme.fr](http://www.gueret-tourisme.fr)

**O'libre des Monts de Guéret** avec le Cercle des Nageurs Guérétois et le Comité Départemental de Natation à Anzême – retrait des dossards de 9h30 à 10h30

11h/ départ commun : Epreuve 1500m « promotion » et Epreuve 3000m « promotion »

Nagez grandeur nature au cœur des gorges d'Anzême.

Accessible aux licenciés et non licenciés nés en 2006 et avant. Règlement, informations et inscriptions sur [www.gueret-tourisme.fr](http://www.gueret-tourisme.fr)



## Programme du 22 au 24 mai

**Vendredi 22 mai de 17h à 23h : Festi'Nature des Monts de Guéret**—Parking Pierre La Grosle (D940)

- **Balade ornithologique (observation des oiseaux) en forêt de Chabrières** en compagnie de Jean-Pierre LECRIVAIN (durée 2h)
- **L'arboretum de Chabrières et ses secrets** avec Laurent RIVIERE de l'ONF (durée 2h)
- **Sur les traces des animaux de la forêt** avec le CPIE (durée 2h)
- **La vie secrète de Chabrières** avec le CPIE (durée 2h)
- **Les pierres et leurs légendes**, balade contée avec Nicolas de la Station Sports Nature (durée 1h30)
- **Balade sous les étoiles** avec Nicolas de la Station Sports Nature (durée 2h00) suivi d'un **Bivouac dans des hamacs accrochés aux arbres** (durée toute la nuit de 21h à 8h—petit déjeuner compris) pour celles et ceux qui le souhaitent (prévoir votre duvet et votre lampe frontale)

*Attention chacune de ces activités est limitée à un groupe de 25 personnes. Réservation obligatoire. Participation financière libre sauf pour le Bivouac en hamac (5€). Inscriptions auprès de l'Office de Tourisme du Grand Guéret au 05 55 52 14 29.*

**Samedi 23 mai : Festi'Grimpe des Monts de Guéret** avec le Club Alpin Français de la Creuse

Compétition Promotion et Elite (né en 2011 et avant)

10h00 – 12h00 / Escalade dans la carrière Marceau du Maupuy

13h30 – 16h00 / Escalade sur le viaduc de Glénic (Glénic'Grimpe)

17h30 – 20h00 / Escalade sur la nouvelle SAE Léo Lagrange—Salle omnisport Léo Lagrange

Tarif : 7 € / Information et Inscription sur [www.gueret-tourisme.fr](http://www.gueret-tourisme.fr)

**Initiation en parallèle de la compétition pour le Grand Public. Au fil de l'eau, sur les horaires ci-dessus. Gratuit.**

### **Dimanche 24 mai**

**Festi'Rando « La Printanière »** avec le Foyer Rural de Glénic - Accueil au viaduc de Glénic

**8h30** : Départ des randos VTT - Circuits balisés VTT de 20 et 40 km

**8h45** : départ des randos pédestre - Circuits balisés pédestre de 10 et 15 km

Café à l'inscription sur place (pas d'inscription à l'avance), ravitaillement sur circuits et collation à l'arrivée – Participation financière libre.

**12h à 13h30 : Buvette assurée par le Foyer Rural au pied du viaduc**

**Défi Nature en famille** avec la Station Sports Nature – Accueil au viaduc de Glénic

Equipes de 2 à 5 personnes - Durée du défi entre 2h et 3h

**De 13h30 à 18h00 – Dernier départ 16h.**

Tarif : 20 € par équipe / information et inscription sur [www.gueret-tourisme.fr](http://www.gueret-tourisme.fr)

## Règlement du Swimrun des Monts de Guéret

### Art.1 Organisation

Le SwimRun des Monts de Guéret est organisé par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en partenariat avec les associations locales de sports de nature. L'épreuve bénéficie du label « mixité » et du label triathlon durable. Ces épreuves sont régies par la réglementation FFTRI et le présent règlement. Toute personne qui s'inscrit reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à les respecter.

### Art.2 Epreuves et horaires

Jeudi 21 mai 2020 à 13h (départ du XS) et à 14h départ du S et du M (départ commun)

Swimrun XS : 5 km dont 1 km de natation et 4 km à pied ouvert aux catégories benjamins, minimes, cadet, junior, senior et master (2008 et avant)

Swimrun S : 9 km dont 2 km de natation et 7km de course à pied ouvert aux catégories cadet, junior, senior et master (2004 et avant). 4 tronçons de natation.

Swimrun M : 18 km dont 4 km de natation et 14 km de course à pied ouvert aux catégories junior, senior et master (2002 et avant). 8 tronçons de natation.

Attention : pour le M, une barrière horaire est fixée au niveau du 1<sup>er</sup> tour au passage sous l'arche (plage d'Anzême) au 9<sup>ème</sup> kilomètre après 1h45 de course. Si cette barrière est dépassée, vous devrez stopper votre épreuve et vous serez reclassés sur le S.

### Art.3 Conditions d'accès aux épreuves

Toutes les épreuves sont ouvertes aux licenciés compétition FFTRI et ITU, ainsi qu'aux non licenciés sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport, du swimrun ou du triathlon **en compétition de moins d'un an au jour de l'épreuve.**

Les non licenciés compétition ont l'obligation de souscrire au moment de l'inscription ou sur place un Pass compétition auprès de la FFTRI (2€ par personne).

### Art.4 Engagement et paiement

Les inscriptions se font uniquement par internet sur le site [www.gueret-toursime.fr](http://www.gueret-toursime.fr) ou sur place (sous réserve de dossards disponibles). Pour les licenciés FFTRI « compétition », la licence devra être présentée obligatoirement au retrait des dossards.

Pour les non licenciés vous devez obligatoirement télécharger votre certificat médical lors de votre inscription sur internet ou fournir le certificat le jour de l'épreuve pour toute inscription sur place. Attention, ce certificat est conservé par l'organisateur.

Pour les non licenciés mineurs, une autorisation parentale doit être également fournie avec le certificat médical. Cette autorisation est disponible sur place. En cas d'inscription en ligne, vous munir de cette autorisation pour le retrait des dossards.

Le paiement en ligne se fait uniquement par carte bancaire. Le paiement par chèque ou espèces se fait uniquement sur place. Les paiements par chèque se font à l'ordre du trésor public.

### Art.5 Date et horaires limites d'inscription

La date limite pour les inscriptions par internet est fixée au lundi 18 mai 23h. Les inscriptions sur place et les retraits de dossards sont clos au plus tard 30 minutes avant le départ de l'épreuve.

### Art.6 Droits d'inscription

SwimRun XS solo : 15 € + 2€ par pass compétition pour les non licenciés FFTRI compétition

SwimRun XS par équipe : 24 € +2€ par pass compétition pour les non licenciés FFTRI compétition

SwimRun S en solo : 25 € + 2€ pass compétition pour les non licenciés FFTRI compétition

SwimRun S par équipe : 40€ par équipe + 2€ par pass compétition par équipier pour les non licenciés FFTRI compétition

SwimRun M équipe (pas d'épreuve M en solo) : 80 € par équipe + 2€ par pass compétition par équipier pour les non licenciés FFTRI compétition – **Epreuve support du Championnat Régional de Nouvelle-Aquitaine.**

Des frais de gestion en sus sont perçus par la plateforme en charge des inscriptions.

### Art.7 : Matériels obligatoires et matériels autorisés

#### Matériel Obligatoire :

- Le Swimrun des Monts de Guéret se pratique en eau libre sur la rivière « La Creuse ». En mai, la température de l'eau se situe entre 14°C et 20°C. **La combinaison en néoprène « type combinaison de Swimrun » est obligatoire si cette température est inférieure à 16°C.**
- Les Chasubles et bonnets de bain remis par l'organisateur doivent être portés obligatoirement. Les chasubles seront visibles en permanence et les bonnets portés systématiquement sur les parties nagées, sous peine de disqualification. Les chasubles ne peuvent en aucun cas être coupés ou détériorés. Ils sont récupérés en fin d'épreuve par l'organisateur.
- Des chaussures adaptées au terrain (parcours course à pied apparentée à du trail).
- Un sifflet sans bille à portée de main.

#### Matériel autorisé :

- Plaquettes de main
- Petit flotteur type « pull-boy » de taille maximale 35 x 25 x 15.
- Lunettes de natation
- Liaison entre athlète d'un même binôme type « corde élastique » d'une longueur maximale de 4m. Le système doit être largable. Il ne peut être utilisé sur la première partie nagée pour éviter tout risque d'enchevêtrement.
- Ravitaillement personnel (attention vos déchets devront être conservés sur vous ou déposés dans les zones déchets des ravitaillements sous peine de disqualification). Votre numéro de dossard devra être inscrit au feutre indélébile sur vos emballages et contenants.

**Art.8 : balisage et distances entre binômes swimrunners**

Les parties course à pied sont balisées. Des signaleurs sont présents aux traversées de route. Vous devez scrupuleusement suivre le parcours fléché. Certains passages sont sur des propriétés privées. Vous ne devez en aucun cas sortir du sentier.

Le binôme doit évoluer en permanence ensemble. Vous ne devez pas être séparé de plus de 10m en natation et de plus de 50m en course à pied. Vous devez franchir ensemble la ligne d'arrivée.

Si un des membres de l'équipe abandonne, le partenaire doit également abandonner. Il est interdit de poursuivre seul l'épreuve.

Tout abandon doit être signalé à un membre de l'organisation.

**Art. 9 : Assistance entre participants**

Les participants doivent se porter mutuellement assistance en cas de risque pour la santé et la sécurité et doivent prévenir par tout moyen l'organisation. Chacun.e d'entre vous peut être concerné.e, soyez civique ! Il est interdit de recevoir de l'aide matérielle ou humaine extérieure à l'organisation du SwimRun des Monts de Guéret (sortie de l'eau, ravitaillement...) en dehors du point spécifique évoqué ci-dessus.

**Art. 10 : Ravitaillements organisateurs**

Pour le XS et S : 1 ravitaillement à mi-parcours et 1 ravitaillement final

Pour le M : 3 ravitaillements sur le parcours et 1 ravitaillement final  
Aucun ravitaillement extérieur n'est autorisé en dehors des ravitaillements « organisateurs » et de celui que vous emportez avec vous.

**Art. 11 : Natation**

En cas de température de l'eau inférieure à 12°C, le M sera annulé et tous les swimrunners reversés sur le S. Les combinaisons devront être appropriées pour ces températures.

L'organisateur effectuera les analyses d'eau et affichera les résultats sur le site de départ. Cette analyse sera effectuée sur chaque tronçon ou zone de natation.

Les entrées et sorties d'eau seront toutes matérialisées par des flammes « Station Sports Nature ». Un membre de l'organisation et seulement lui pourra aider en sortie.

**Art.12 : Sécurité et service de secours**

La sécurité des swimrunners sera assurée par une équipe composée de : BNSSA (surveillant de baignade – secouriste), secouristes de l'UDPS 23 et un médecin.

**Art. 13 : Modification des épreuves**

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les épreuves en cas de force majeure. Dans ce cas, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

**Art. 14 : Charte développement durable**

Par respect pour l'environnement, les concurrents veillent à ne rien laisser sur les parcours. L'organisateur met à disposition des concurrents des zones de propreté identifiées dans lesquelles ils devront déposer leurs déchets et emballages divers. Tout triathlète

qui ne respecte pas ces dispositions s'expose aux sanctions prévues par la FFTRI. Notre Swimrun est labellisé triathlon durable\*.

**Art. 15 Récompenses du SwimRun des Monts de Guéret**

La présence des concurrents ayant accès aux différents podiums est obligatoire pour la remise des prix. Aucun prix ne pourra être réclamé ultérieurement par un concurrent absent. Des lots seront remis aux 3 premiers de chaque catégorie (équipe homme, équipe femme et équipe mixte sans distinction des catégories d'âge) des distances S et M par équipe. Pour le XS et le S en solo, seront récompensés les 3er du scratch homme et du scratch femme.

**Art. 16: Annulation d'un concurrent ou de l'épreuve**

En cas d'impossibilité pour un triathlète de participer, les droits d'inscription restent acquis à l'organisateur. En cas de force majeure, notamment intempéries incompatibles avec la pratique du swimrun ou décision des autorités publiques (motivée notamment par des raisons de santé publique ou de préservation de l'ordre public), les concurrents renoncent expressément à tout remboursement de leur droit d'inscription. Pour toute annulation du seul fait de l'organisateur, ce dernier s'engage à rembourser chaque concurrent.

**Art. 17 : Droit à l'image**

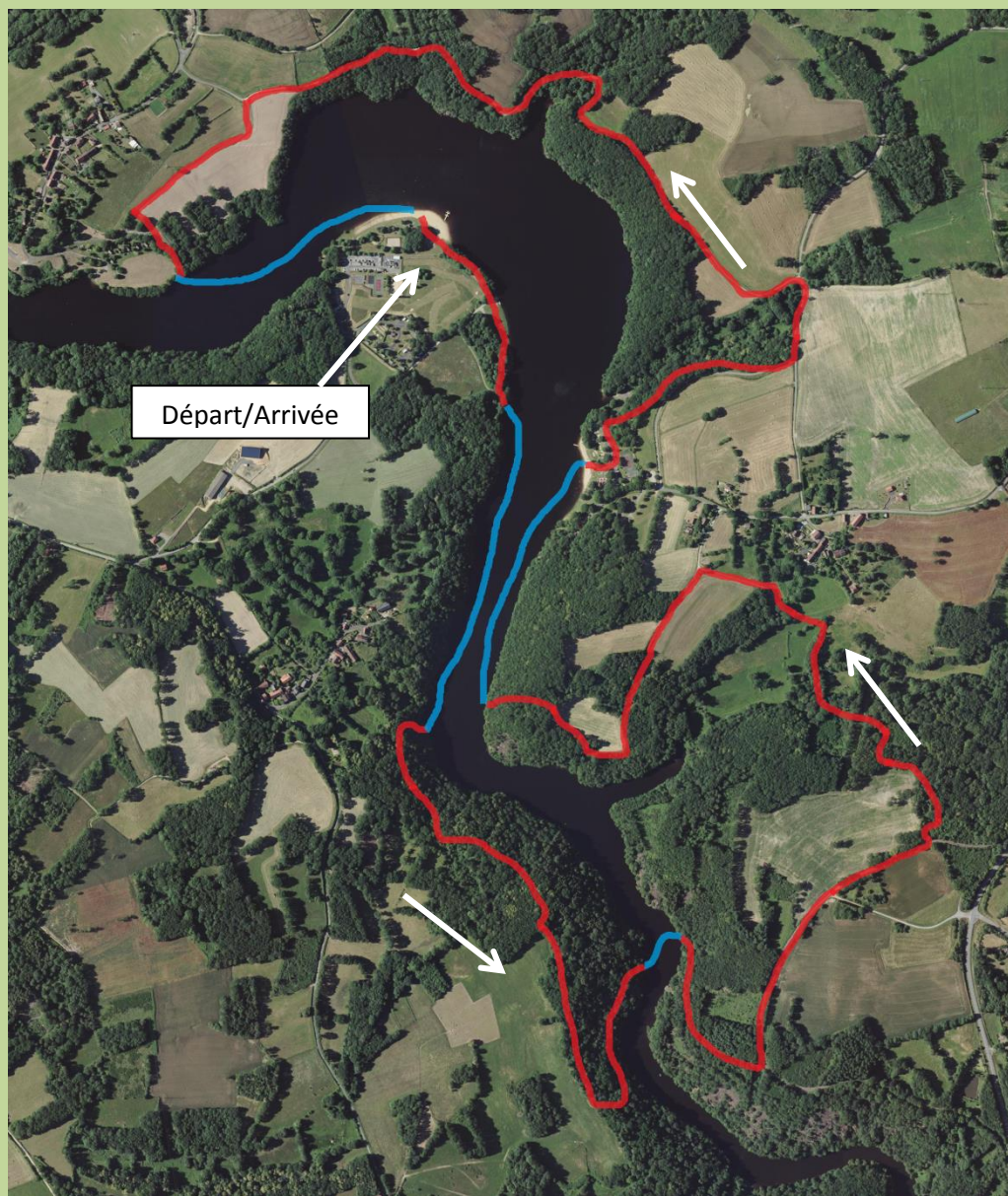
Chaque concurrent autorise expressément l'organisateur du swimrun des Monts de Guéret et ses partenaires (ADRT de la Creuse, OT du Grand Guéret) à utiliser les images fixes ou animées, sur lesquelles ils pourront apparaître, prises à l'occasion de l'épreuve pour un usage spécifique à la promotion de l'épreuve pour l'édition présente ou les éditions suivantes.

**Art. 18 : Responsabilité**

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur pour tout dommage généré du fait d'un manquement de l'organisateur. Les concurrents sont couverts en individuel accident par l'assurance rattachée à leur licence FFTRI « compétition ». Pour les autres, il vous appartient de souscrire votre propre « individuelle accident ». Le Pass compétition vous couvre uniquement pour les dommages occasionnés à un autre concurrent, ce n'est pas une individuelle accident. Le matériel des concurrents reste sous leur entière responsabilité tout au long de l'épreuve. Il leur appartient de souscrire les assurances complémentaires éventuelles notamment pour les dégâts matériels.

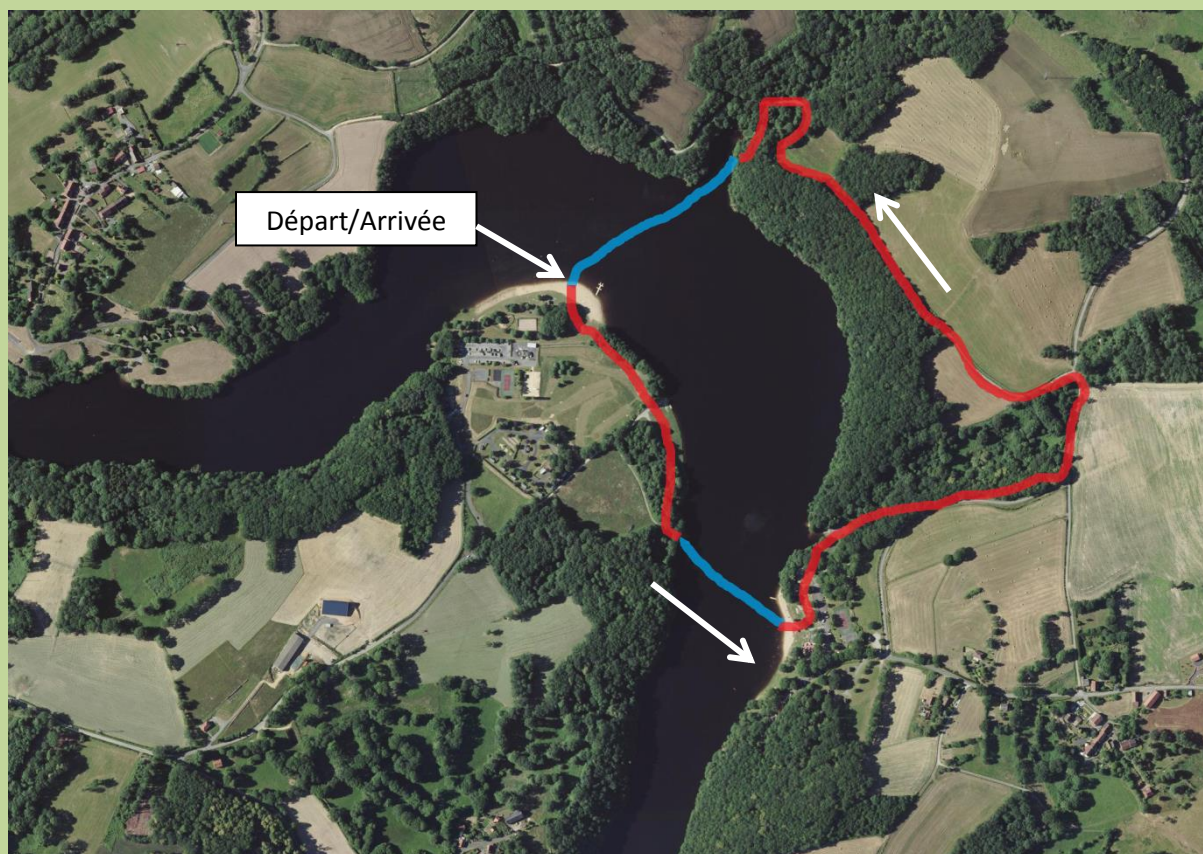






Swim Run (1 boucle pour le S, 2 boucles pour le M)		
Section 1	Course à pied	400 m
Section 2	Natation	600 m
Section 3	Course à pied	1600 m
Section 4	Natation	150 m
Section 5	Course à pied	2800 m
Section 6	Natation	600 m
Section 7	Course à pied	2900 m
Section 8	Natation	650 m
Section 9	Course à pied	100 m
		9 800 m





Swim Run XS (2 boucles)		
Section 1	Course à pied	400 m
Section 2	Natation	200 m
Section 3	Course à pied	1 400 m
Section 4	Natation	300 m
		2 300 m

## Règlement O'libre des Monts de Guéret

### Art.1 Organisation

L'épreuve O'libre des Monts de Guéret est organisée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en partenariat avec les associations locales de sports de nature. Ces épreuves sont régies par la réglementation FFN et le présent règlement. Toute personne qui s'inscrit reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à les respecter. L'épreuve est affiliée FFN et FFTRI.

### Art.2 Epreuves et horaires

Judi 21 mai 2020 à 11h départ commun pour l'épreuve « promotion 1,5km » et « promotion 3 km ».

Promotion 1,5 km = 1 boucle

Promotion 3 km = 2 boucles

Attention : pour le promotion 3 km le délai limite est fixé à 45' après l'arrivée du 1<sup>er</sup>.

### Art.3 Conditions d'accès aux épreuves

Toutes les épreuves sont ouvertes aux licenciés FFN et FINA et aux licenciés compétition FFTRI et ITU, ainsi qu'aux non licenciés sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport, ou de la natation **en compétition de moins de 3 mois au jour de l'épreuve.**

Les non licenciés compétition ont l'obligation de souscrire au moment de l'inscription ou sur place un Pass compétition auprès de la FFTRI (2€ par personne valable uniquement pour cette épreuve) ou de la FFN (10€ par personne valable pour toute la saison)

**Les participants devront être nés en 2006 ou avant.**

### Art.4 Engagement et paiement

Les inscriptions se font uniquement par internet sur le site [www.gueret-tourisme.fr](http://www.gueret-tourisme.fr) ou sur place (sous réserve de dossards disponibles). Pour les licenciés FFN et FFTRI « compétition », la licence devra être présentée obligatoirement au retrait des dossards.

Pour les non licenciés vous devez obligatoirement télécharger votre certificat médical lors de votre inscription sur internet ou fournir le certificat le jour de l'épreuve pour toute inscription sur place. Attention, ce certificat est conservé par l'organisateur.

Pour les non licenciés mineurs, une autorisation parentale doit être également fournie avec le certificat médical. Cette autorisation est disponible sur place. En cas d'inscription en ligne, vous munir de cette autorisation pour le retrait des dossards.

Le paiement en ligne se fait uniquement par carte bancaire. Le paiement par chèque ou espèces se fait uniquement sur place. Les paiements par chèque se font à l'ordre du trésor public.

### Art.5 Date et horaires limites d'inscription

La date limite pour les inscriptions par internet est fixée au lundi 18 mai 23h. Les inscriptions sur place et les retraits de dossards sont clos au plus tard 30 minutes avant le départ de l'épreuve.

### Art.6 Droits d'inscription

10 € par nageurs + 2 € de pass compétition pour les non licenciés.

Des frais de gestion en sus sont perçus par la plateforme en charge des inscriptions.

### Art.7 : Matériels obligatoires et matériels autorisés

Matériel Obligatoire :

- L'O'libre des Monts de Guéret se pratique en eau libre sur la rivière « La Creuse » sur la retenue du barrage de Champsanglard. En mai, la température de l'eau se situe entre 14°C et 20°C. **La combinaison en néoprène est obligatoire si cette température est comprise entre 14°C et 17,9°C. La combinaison est optionnelle entre 18°C et 19,9°C. La combinaison est interdite à partir de 20°C.**
- **Le bonnet de bain remis par l'organisateur doit être porté obligatoirement.**

### Art. 8 : Ravitaillement

Pour la promotion 3km, un ravitaillement liquide – solide sera proposé au départ de la seconde boucle sur la plage lors de la sortie à l'australienne.

### Art. 9 : Qualité de l'eau

L'organisateur effectuera les analyses d'eau et affichera les résultats sur le site de départ. Cette analyse sera effectuée sur chaque tronçon ou zone de natation.

### Art.10 : Sécurité et service de secours

La sécurité des nageurs sera assurée par une équipe composée de :

- 4 équipes de sauveteurs BNSSA (surveillant de baignade – secouriste), 6 secouristes de l'UDPS 23 et un médecin

### Art. 11 : Récompenses d' O'libre des Monts de Guéret

La présence des concurrents ayant accès aux différents podiums est obligatoire pour la remise des prix. Aucun prix ne pourra être réclamé ultérieurement par un concurrent absent. Des lots seront remis aux 3er du scratch hommes et femmes de 20 ans à 34 ans, de 35 ans et +, et aux 3er du scratch garçons et filles de moins de 20 ans

### Art. 12 : Annulation d'un concurrent ou de l'épreuve

En cas d'impossibilité pour un nageur de participer, les droits d'inscription restent acquis à l'organisateur. En cas de force majeure, notamment intempéries incompatibles avec la pratique

de la nage en eau libre (température de l'eau inférieure à 14°C, orages...) ou décision des autorités publiques (motivée notamment par des raisons de santé publique ou de préservation de l'ordre public), les concurrents renoncent expressément à tout remboursement de leur droit d'inscription. Pour toute annulation du seul fait de l'organisateur, ce dernier s'engage à rembourser chaque concurrent.

#### **Art. 13 : Droit à l'image**

Chaque concurrent autorise expressément l'organisateur de O'libre des Monts de Guéret et ses partenaires (ADRT de la Creuse, OT du Grand Guéret) à utiliser les images fixes ou animées, sur lesquelles ils pourront apparaître, prises à l'occasion de l'épreuve pour un usage spécifique à la promotion de l'épreuve pour l'édition présente ou les éditions suivantes.

#### **Art. 14 : Responsabilité**

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur pour tout dommage généré du fait d'un manquement de l'organisateur. Les concurrents sont couverts en individuel accident par l'assurance rattachée à leur licence FFN ou FFTRI « compétition ». Pour les autres, il vous appartient de souscrire votre propre « individuelle accident ». Le Pass compétition vous couvre uniquement pour les dommages occasionnés à un autre concurrent, ce n'est pas une individuelle accident. Le matériel (combinaison) des concurrents reste sous leur entière responsabilité tout au long de l'épreuve. Il leur appartient de souscrire les assurances complémentaires éventuelles notamment pour les dégâts matériels.



**Boucle de l'O'libre du 1500m (1 boucle) et du 3000m (2 boucles)**

**Les bouées 1,2,3 et 4 sont prises main droite, les bouées 5 et 6 sont prises main gauche.**

**Sur le 3 km, sortie à l'australienne au niveau de l'arrivée pour partir sur la 2<sup>ème</sup> boucle avec présence d'un ravitaillement liquide-solide.**



## Règlement du FESTI'GRIMPE

### Art.1 Organisation

Le FESTI'GRIMPE des Monts de Guéret est organisée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en partenariat avec le Club Alpin Français de la Creuse. Ces épreuves sont régies par le présent règlement. Toute personne qui s'inscrit reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à les respecter. L'épreuve est accessible aux licenciés FFME et CAF et aux non licenciés.

### Art.2 Epreuves et horaires

Samedi 23 mai

10h à 12h : Epreuves promotion et élite de la carrière Marceau du Maupuy

13h30 à 16h : Epreuves promotion et élite de Glénic'Grimpe

17h30 à 20h : Epreuves promotion et élite de la SAE Léo Lagrange

Les sites seront également accessibles au grand public pour des initiations à l'escalade (pas d'inscription préalable).

### Art.3 Conditions d'accès aux épreuves

Toutes les épreuves sont ouvertes aux licenciés FFME et CAF avec une licence compétition ou non et aux non licenciés sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport, ou de l'escalade **en compétition de moins de 1 an au jour de l'épreuve.**

**Les participants devront être nés en 2011 ou avant** avec un niveau 4a pour les épreuves promotion et un niveau 5a pour les épreuves élite.

L'initiation grand public est accessible dès 8 ans au Maupuy et des 5 ans à Glénic ou au gymnase Léo Lagrange.

**Le nombre maximal de participant est de 50 pour les épreuves promotion et de 40 pour les épreuves élites. Il est donc recommandé de s'inscrire à l'avance.**

L'accueil du grand public se fera au fil de l'eau.

### Art.4 Engagement et paiement

Les inscriptions se font uniquement par internet sur le site [www.gueret-tourisme.fr](http://www.gueret-tourisme.fr) ou sur place (sous réserve de places disponibles). Pour les licenciés FFME ou CAF la licence devra être présentée obligatoirement au retrait des dossards.

Pour les non licenciés vous devez obligatoirement télécharger votre certificat médical lors de votre inscription sur internet ou fournir le certificat le jour de l'épreuve pour toute inscription sur place. Attention, ce certificat est conservé par l'organisateur.

Pour les non licenciés mineurs, une autorisation parentale doit être également fournie avec le certificat médical. Cette autorisation est disponible sur place. En cas d'inscription en ligne, vous munir de cette autorisation pour le retrait des dossards.

Le paiement en ligne se fait uniquement par carte bancaire. Le paiement par chèque ou espèces se fait uniquement sur place. Les paiements par chèque se font à l'ordre du trésor public.

### Art.5 Date et horaires limites d'inscription

La date limite pour les inscriptions par internet est fixée au Mercredi 20 mai 23h. Les inscriptions sur place et le retrait des chasubles de compétition sont clos au plus tard 30 minutes avant le début de l'épreuve.

### Art.6 Droits d'inscription

7 € par grimpeur participant à l'épreuve promotion ou élite  
Gratuit pour l'initiation grand public.

### Art.7 : Matériels obligatoires et matériels autorisés

#### Matériel Obligatoire :

- Les compétiteurs devront grimper équipés d'un baudrier, d'un casque et de chaussons d'escalade pour l'épreuve des carrières du Maupuy et de Glénic'Grimpe. Le casque n'est pas nécessaire pour l'épreuve Léo Lagrange.
- Du matériel sera disponible sur place pour les participants à l'épreuve « promotion » et pour l'initiation grand public.

**Les épreuves « promotion » se pratiqueront en moulinette et les épreuves élite en-tête.**

### Art.8 : Sécurité et service de secours

La sécurité des grimpeurs sera assurée par les initiateurs et moniteurs diplômés du CAF de la Creuse.

**Art. 9 Classement et Récompenses de Festi'grimpe**

Le classement sera établi selon le principe suivant : un nombre de points sera attribué en fonction de la difficulté de la voie et du palier atteint dans la voie. Le meilleur total sera retenu pour chaque grimpeur pour chaque site. L'addition des 3 classements donnera le nombre total de points pour chaque grimpeur pour établir le classement final.

**Il faudra avoir participé à au moins deux épreuves sur trois pour être classé.**

La présence des concurrents ayant accès aux différents podiums est obligatoire pour la remise des prix. Aucun prix ne pourra être réclamé ultérieurement par un concurrent absent. Des lots seront remis aux 3er du classement promotion (hommes et femmes confondus) et aux 3er du classement élite (hommes et femmes confondus). Deux catégories par épreuve seront distinguées : les moins de 16 ans et les 16 ans et plus.

**Art. 10: Annulation d'un concurrent ou de l'épreuve**

En cas d'impossibilité pour un grimpeur de participer, les droits d'inscription restent acquis à l'organisateur. En cas de force majeure, notamment intempéries incompatibles avec la pratique de l'escalade ou décision des autorités publiques (motivée notamment par des raisons de santé publique ou de préservation de l'ordre public), les concurrents renoncent expressément à tout remboursement de leur droit d'inscription. Pour toute annulation du seul fait de l'organisateur, ce dernier s'engage à rembourser chaque concurrent.

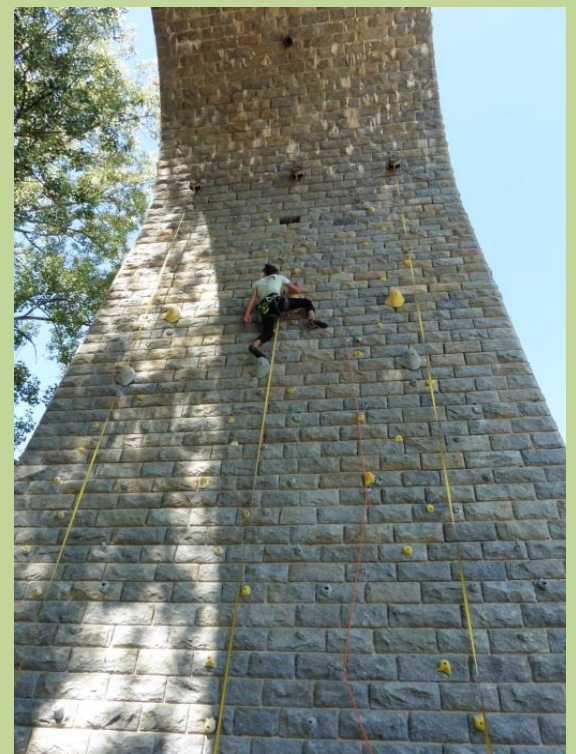
**Art. 11 : Droit à l'image**

Chaque concurrent autorise expressément l'organisateur du Festi'Grimpe des Monts de Guéret et ses partenaires (ADRT de la Creuse, OT du Grand Guéret) à utiliser les images fixes ou animées, sur lesquelles ils pourront apparaître, prises à l'occasion de l'épreuve pour un usage spécifique à la promotion de l'épreuve pour l'édition présente ou les éditions suivantes.

**Art. 12 : Responsabilité**

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur pour tout dommage généré du fait d'un manquement de l'organisateur. Les concurrents sont couverts en individuel accident par l'assurance rattachée à leur licence FFME ou CAF. Pour les autres, il vous appartient

de souscrire votre propre « individuelle accident ». Le matériel des concurrents reste sous leur entière responsabilité tout au long de l'épreuve. Il leur appartient de souscrire les assurances complémentaires éventuelles notamment pour les dégâts matériels.



## Règlement du Défi Nature en Famille<sup>1</sup>

### Art.1 Organisation

Le Défi Nature en Famille est organisée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en partenariat avec les associations locales. Ces épreuves sont régies par le présent règlement. Toute personne qui s'inscrit reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à les respecter.

### Art.2 Epreuve et horaires

Dimanche 24 mai

13h30 à 18h : Départ des dernières équipes au plus tard à 16h (compter au moins de 2h pour réaliser le Défi).

*Le Défi consiste à enchaîner plusieurs activités de pleine nature sur et autour du Viaduc de Glénic pour récupérer des indices qui vous aideront à résoudre une énigme.* Vous pourrez ainsi découvrir et pratiquer les activités suivantes :

Escalade (avec assureur automatique)

Tir à l'arc

VTT

Canoë

Orientation

Marche ou Course à pied

### Art.3 Conditions d'accès aux épreuves

Le Défi est ouvert à toutes et tous dès l'âge de 5 ans. Les équipes sont composées au minimum de 2 personnes et au maximum de 5 personnes. Une personne majeure doit obligatoirement être dans l'équipe pour toute présence d'un mineur de moins de 14 ans. Pour les équipes composées uniquement de mineurs de 14 à 17 ans une autorisation parentale est exigée.

L'accueil des équipes se fera au fil de l'eau entre 13h30 et 16h.

### Art.4 Engagement et paiement

Les inscriptions se font uniquement par internet sur le site [www.sportsnature-montsdegueret.fr](http://www.sportsnature-montsdegueret.fr) ou sur place.

Le paiement en ligne se fait uniquement par carte bancaire. Le paiement par chèque ou espèces se fait uniquement sur place. Les paiements par chèque se font à l'ordre du trésor public.

### Art.5 Date et horaires limites d'inscription

La date limite pour les inscriptions par internet est fixée au Mercredi 20 mai 23h. Les inscriptions sur place et le retrait des chasubles de participation sont clos au plus tard 30 minutes avant le début de l'épreuve.

<sup>1</sup> Par « Famille » on entend tout groupe composé de membres d'une même famille ou groupe d'amis.

### Art.6 Droits d'inscription

20 € par équipe de 2 à 5 participants.

### Art.7 : Tenue recommandée et matériel obligatoire

Il est conseillé aux participants de pratiquer en tenue de sport, avec une paire de basket en bon état.

Les participants peuvent pratiquer avec leur propre VTT et casques pour l'activité VTT.

Pour l'escalade, l'utilisation du matériel fourni par l'organisateur est obligatoire (baudrier et casque).

### Art.8 : Sécurité et service de secours

La sécurité des activités sera assurée par les personnels du service sports nature.

### Art. 9 Classement

Le Défi Nature en Famille est une épreuve sans classement ni chronométrage. Les « familles » qui réussiront à résoudre l'énigme recevront des lots.

### Art. 10: Annulation d'un concurrent ou de l'épreuve

En cas d'impossibilité pour une équipe de participer, les droits d'inscription restent acquis à l'organisateur. En cas de force majeure, notamment intempéries incompatibles avec la pratique de l'escalade ou décision des autorités publiques (motivée notamment par des raisons de santé publique ou de préservation de l'ordre public), les équipes renoncent expressément à tout remboursement de leur droit d'inscription. Pour toute annulation du seul fait de l'organisateur, ce dernier s'engage à rembourser chaque équipe.

### Art. 11 : Droit à l'image

Chaque concurrent autorise expressément l'organisateur du Défi Nature en Famille et ses partenaires (ADRT de la Creuse, OT du Grand Guéret) à utiliser les images fixes ou animées, sur lesquels ils pourront apparaître, prises à l'occasion de l'épreuve pour un usage spécifique à la promotion de l'épreuve pour l'édition présente ou les éditions suivantes.

### Art. 12 : Responsabilité

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur pour tout dommage généré du fait d'un manquement de l'organisateur. Il vous appartient de souscrire votre propre « individuelle accident ». Le matériel des concurrents reste sous leur entière responsabilité tout au long de l'épreuve. Il leur appartient de souscrire les assurances complémentaires éventuelles notamment pour les dégâts matériels.





Défi Nature en famille – un site d'exception entre nature et patrimoine pour un raid festif en famille ou entre amis



## Règlement du Raid USEP

### Art.1 Organisation

Le Raid USEP est organisé par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en partenariat avec le comité départemental USEP. Ces épreuves sont régies par le présent règlement. Toutes les écoles affiliées USEP du département qui s'inscrivent reconnaissent en avoir pris connaissance et s'engagent à le respecter.

### Art.2 Epreuve et horaires

Mardi 19 mai  
14h à 16h30

L'accueil des équipes se fera entre 12h30 et 13h30 au pied du viaduc de Glénic (tables et chaises disponibles sur place pour un pique-nique).

*Le Raid USEP consiste à enchaîner plusieurs activités de pleine nature sur et autour du Viaduc de Glénic pour récupérer des indices qui aideront à résoudre une énigme et marquer des points sur chaque atelier pour le classement final.* Vous pourrez ainsi découvrir et pratiquer les activités suivantes :

- Escalade (avec assureur automatique).
- Tir à l'arc (chaque équipier tire 3 flèches. Il faut marquer au moins 20 points pour récupérer l'indice)
- VTT (chaque équipier effectue le parcours de maniabilité. Chaque équipe dispose de 7 vies. A chaque fois qu'un équipier pose 1 pied par terre l'équipe perd 1 vie. Il faut conserver au moins 1 vie pour récupérer l'indice).
- Canoë (L'un des deux équipages de l'équipe doit réussir le parcours pour récupérer l'indice)
- Orientation (Chaque balise trouvée vous permet de récupérer un indice)
- Marche ou Course à pied (entre chaque atelier, les équipes marchent ou courent).

### Art.3 Conditions d'accès aux épreuves

Le Raid USEP est ouvert à tous élèves de cycle 3 à l'exception du canoë accessible uniquement aux élèves ayant réussi le test du savoir nager (ASSN) ou le test d'aisance aquatique (TAA). Les équipes sont composées de 4 élèves. Les inscriptions se font par école ou regroupement d'école. Les participants doivent disposer de la licence USEP.

### Art.4 Date et horaires limites d'inscription

La date limite pour les inscriptions auprès de l'USEP est fixée au mercredi 13 mai 18h. Contact : animsport@fol-23.fr et 06 44 27 68 51

### Art.5 : Tenue recommandée et matériel obligatoire

Il est conseillé aux participants de pratiquer en tenue de sport, avec une paire de basket en bon état. Une tenue de rechange et une serviette de bain sont vivement conseillées.

Pour toutes les activités, l'utilisation du matériel fourni par l'organisateur est obligatoire (Gilet de sauvetage, baudrier, casque....).

### Art.6 : Sécurité et service de secours

La sécurité des activités sera assurée par les personnels du service sports nature et les enseignants accompagnateurs. Un dispositif d'alerte et de 1<sup>er</sup> secours de l'UDPS 23 sera présent sur place.

### Art. 7 Classement

Le Raid USEP est une épreuve sans chronométrage mais avec classement. Les « équipes » ayant résolu l'énigme recevront des lots.

### Art. 8 : Annulation d'une équipe ou de l'épreuve

En cas d'impossibilité pour une équipe ou une classe de participer, merci d'en informer l'USEP dans les plus brefs délais et au plus tard le lundi 18 mai avant 12h. En cas de force majeure, notamment intempéries incompatibles avec la pratique d'une activité ou décision des autorités publiques (motivée notamment par des raisons de santé publique ou de préservation de l'ordre public), les enseignants des classes inscrites seront informés par l'organisateur au plus tôt.

### Art. 9 : Droit à l'image

Les enseignants garantissent avoir informé les parents que des images fixes ou animées, sur lesquelles pourront apparaître les enfants, prises à l'occasion de l'épreuve pourront être utilisées par l'organisateur du Raid USEP et ses partenaires (ADRT de la Creuse, OT du Grand Guéret) pour un usage spécifique à la promotion de l'épreuve pour l'édition présente ou les éditions suivantes.

### Art. 10 : Responsabilité

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est couverte par une assurance responsabilité civile organisateur pour tout dommage généré du fait d'un manquement de l'organisateur. Les élèves sont couverts par la responsabilité civile liée à leur licence USEP.





## Règlement du Raid UNSS

### Art.1 Organisation

Le Raid UNSS est organisé par la Communauté d'Agglomération en partenariat avec le comité départemental UNSS. Ces épreuves sont régies par le présent règlement. Tous les collèves qui s'inscrivent reconnaissent en avoir pris connaissance et s'engagent à le respecter.

### Art.2 Epreuve et horaires

Mercredi 20 mai

14h à 16h30

L'accueil des équipes se fera entre 12h30 et 13h30 sur la plage d'Anzême.

*Le Raid UNSS consiste à enchaîner plusieurs activités de pleine nature sur des bases de loisirs d'Anzême et de Jouillat pour récupérer des indices qui vous aideront à résoudre une énigme.*

Vous pourrez ainsi découvrir et pratiquer les activités suivantes :

- Tir à l'arc (chaque équipier tire 3 flèches. Il faut marquer au moins 20 points pour récupérer l'indice)
- VTT (chaque équipier effectue le parcours de maniabilité. Chaque équipe dispose de 5 vies. A chaque fois qu'un équipier pose 1 pied par terre l'équipe perd 1 vie. Il faut conserver au moins 1 vie pour récupérer l'indice).
- Canoë (un aller – retour entre les deux bases)
- Tyrolienne (1 seul membre de l'équipe est chargé de récupérer l'indice situé au départ du 2<sup>ème</sup> arbre du parcours)
- Mini-golf (sur 6 trous chaque équipier fait 2 trous pendant que le 4<sup>ème</sup> fait la tyrolienne. L'équipe doit faire les 6 trous en moins de 30 coups pour récupérer l'indice)
- Disc golf (les équipiers lancent le disc à tour de rôle pour atteindre la cible sur les 3 trous du parcours. L'équipe doit faire les 3 trous en moins de 18 lancers pour récupérer l'indice.)
- Orientation (Chaque balise trouvée vous permet de récupérer un indice)
- Marche ou Course à pied (entre chaque atelier, les équipes marchent ou courent.

### Art.3 Conditions d'accès aux épreuves

Le Raid UNSS est ouvert aux élèves de collège titulaires d'une licence UNSS. Pour l'atelier canoë, les élèves doivent avoir satisfait au test du savoir nager. Les équipes sont composées de 4 personnes. Les inscriptions se font par collège auprès de Mylène FAYE Déléguée UNSS de la Creuse.

### Art.4 Inscriptions

La date limite pour les inscriptions est fixée au Mercredi 13 mai 18h.

Lien de notre plateforme d'inscription :

<https://opuss.unss.org/web/site-national/communication>.

Numéro de téléphone : 07.81.86.51.37

courriel : [sd023@unss.org](mailto:sd023@unss.org)

### Art.5 : Tenue recommandée et matériel obligatoire

Il est conseillé aux participants de pratiquer en tenue de sport, avec une paire de basket en bon état. Une tenue de rechange est vivement conseillée.

L'ensemble du matériel nécessaire à la pratique est fourni par l'organisateur.

### Art.6 : Sécurité et service de secours

La sécurité des activités sera assurée par les personnels du service sports nature et les enseignants accompagnateurs. Un dispositif d'alerte et de 1<sup>er</sup> secours sera mis en place par l'UDPS 23.

### Art. 7 Classement

Le Raid UNSS est une épreuve sans classement ni chronométrage. Les « équipes » qui réussiront à résoudre l'énigme recevront des lots.

### Art. 8 : Annulation d'un concurrent ou de l'épreuve

En cas d'impossibilité pour une équipe de participer, merci d'en informer l'organisateur dans les plus brefs délais et au plus tard le lundi 18 mai avant 17h. En cas de force majeure, notamment intempéries incompatibles avec la pratique de certaines activités ou décision des autorités publiques (motivée notamment par des raisons de santé publique ou de préservation de l'ordre public), les équipes seront informées par l'organisateur au plus tôt.

### Art. 9 : Droit à l'image

Les établissements des élèves s'assurent que les familles auront été averties que les images fixes ou animées, sur lesquelles ils pourront apparaître, prises à l'occasion de l'épreuve pour un usage spécifique à la promotion de l'épreuve pour l'édition présente ou les éditions suivantes pourront être utilisées.

### Art. 10 : Responsabilité

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur pour tout dommage généré du fait d'un manquement de l'organisateur. Les élèves sont couverts par la responsabilité civile liée à leur licence UNSS.



## Déroulement du Festi'Nature

La journée Festi'Nature se déroulera le vendredi 22 mai 2020.

L'accueil se fera sur le parking Pierre La Grosle en forêt de Chabrières. Le site est accessible depuis la D940 depuis Guéret en direction de Bourgneuf.

Les partenaires du Festi'Nature vont vous faire découvrir ce site emblématique des Monts de Guéret et notamment sa faune et sa flore.

**Dès 17h** vous partirez :

- à la découverte des oiseaux avec Jean-Pierre LECRIVAIN, membre de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), pour une randonnée, l'œil vif et les oreilles en alerte, pour apprendre à reconnaître les différentes espèces qui peuplent la forêt de Chabrières
- à la découverte de l'Arboretum et de ses secrets avec Laurent RIVIERE, agent de l'Office National des Forêts en charge de la charte forestière, pour une promenade de deux heures au milieu de plus de 100 espèces d'arbres du monde. Ce site est aujourd'hui aménagé avec des QR codes vous permettant d'écouter le descriptif et l'histoire de + de 40 espèces. Ce projet a été réalisé avec les élèves de 5<sup>ème</sup> du collège Marouzeau de Guéret.
- à la découverte des traces des animaux avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) pour une balade à la recherche des empreintes laissées par la faune locale (sanglier, chevreuil, blaireau....) et ainsi apprendre à reconnaître ces mystérieuses traces laissées par les animaux de nos forêts.

**A partir de 19h** en route pour :

- la vie secrète de la forêt avec le CPIE pour une rencontre insolite avec un monde souvent méconnu pour le plus grand plaisir des petits et des grands qui comprendront mieux comment fonctionne ce magnifique écosystème forestier.
- Les pierres et leurs légendes avec Nicolas ALAMARGUY de la Station Sports Nature qui vous contera des histoires merveilleuses et inoubliables sur les nombreux chaos granitiques et séculaires qui jalonnent nos randonnées dans les bois. Ouvrez grand les yeux et les oreilles. (distance environ 4km)

**A partir de 21h :**

- Balade sous les étoiles avec Nicolas de la Station sports nature. Histoires et légendes autour des astres et des constellations dans les pas de Niel Armstrong. Prévoir des vêtements chauds.

**Attention réservation obligatoire.** Chaque activité est limitée à 25 personnes. Accessible dès 4 ans (sauf astronomie et bivouac à partir de 8 ans). Prévoir Chaussure de marche.

**Durée des animations :** de 1h30 à 2h00.

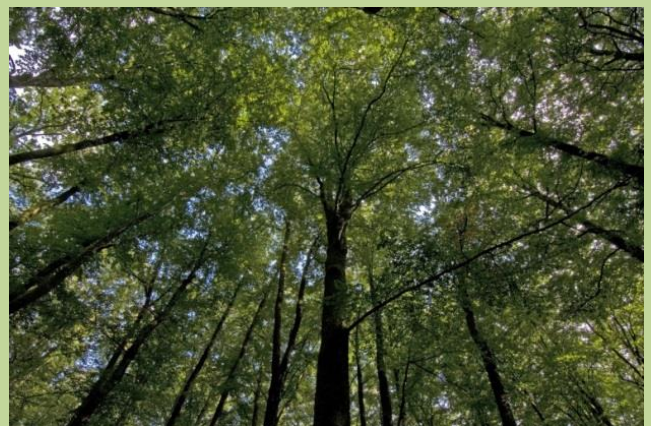
**Participation financière libre auprès de l'Office de Tourisme**

## Nuit en Bivouac !

**(De 23h à 8h00 – petit déjeuner sur place)**

**Envie de passer une nuit à la belle étoile au cœur de la forêt de Chabrières. La Station Sports Nature met à votre disposition des hamacs que vous installerez entre deux arbres avec l'aide de nos animateurs. Prévoir son duvet et son pique-nique à partager. Limité à 16 personnes. Mineurs obligatoirement accompagnés d'un adulte. Inscription obligatoire auprès de l'Office de Tourisme.**

**(5€ par personne à régler sur place).**



## Règlement du Festi'Rando « La Printanière »

### Art.1 Organisation

La Printanière est organisée par le Foyer Rural de Glénic avec le soutien de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Toute personne qui s'inscrit à l'une des randonnées reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à les respecter.

### Art.2 Epreuve et horaires

Dimanche 24 mai

8h30 : départ des randonnées VTT

8h45 : départ des randonnées pédestres

Distances VTT : 20 et 40 km

Distances Pédestres : 10 et 15 km

### Art.3 Conditions d'accès aux épreuves

Les randonnées sont non chronométrées et sans classement. Les randonnées VTT sont accessibles à tous dès 10 ans. Les randonnées pédestres sont accessibles à tous.

Les Vététistes devront récupérer leur plaque de cadre au moment de l'inscription. Les randonneurs pédestres devront porter le bracelet jetable remis également à l'inscription.

### Art.4 Engagements

Les inscriptions se font sur place entre 7h30 et 8h30. La participation financière auprès du Foyer rural est libre.

### Art.5 : Tenue recommandée et matériel obligatoire

Il est conseillé aux participants de pratiquer dans une tenue adaptée. Le port du casque est obligatoire pour la pratique du VTT.

### Art.6 : Sécurité et service de secours

La sécurité des activités sera assurée par les bénévoles du Foyer Rural de Glénic et les agents de la station sports nature.

### Art. 7 : Annulation d'un concurrent ou de l'épreuve

En cas de force majeure, notamment intempéries incompatibles avec la pratique des sports de nature (motivée notamment par des raisons de santé publique ou de préservation de l'ordre public), les randonnées seront annulées. Les publics seront avertis le plus tôt possible en amont de la randonnée.

### Art. 8 : Droit à l'image

Chaque participant autorise expressément l'organisateur de la Printanière et ses partenaires (ADRT de la Creuse, OT du Grand Guéret) à utiliser les images fixes ou animées, sur lesquelles ils pourront apparaître, prises à l'occasion de la randonnée pour un

usage spécifique à la promotion du festival pour l'édition présente ou les éditions suivantes.

### Art. 9 : Responsabilité

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur pour tout dommage généré du fait d'un manquement de l'organisateur. Il vous appartient de souscrire votre propre « individuelle accident ». Le matériel des concurrents reste sous leur entière responsabilité tout au long de l'épreuve. Il leur appartient de souscrire les assurances complémentaires éventuelles notamment pour les dégâts matériels.







vers  
La Souterraine  
A20, Limoges  
Paris  
Toulouse

vers  
La Châtre  
Paris

0007231-001-2014

vers Aubusson

vers Bourgneuf  
Limoges





**ACTIVITÉS**  
**ACTIVITIES**

-  Point de départ randonnée pédestre
-  Point de départ VTT
-  Point de départ boucle locale cyclo
-  Escalade
-  Parapente
-  Parcours d'orientation
-  Centre équestre - Poney Club
-  Trail
-  VTT descente
-  Tir à l'arc
-  Triathlon
-  Géocaching
-  Mini-golf ou swin golf
-  Tyrolienne ou Parc Aventure de Chabrières
-  Baignade
-  Pêche
-  Voile
-  Canoë
-  Sentier découverte
-  Arboretum
-  Les Loups de Chabrières
-  Le Labyrinthe Géant



## LES INFOS PRATIQUES DU FESTIVAL

Où s'inscrire pour les journées du 21, 22, 23 et 24 mai ?

[www.gueret-tourisme.fr](http://www.gueret-tourisme.fr)

Où s'inscrire pour le raid USEP du 18 mai ?

Contact : [animsport@fol-23.fr](mailto:animsport@fol-23.fr) et 06 44 27 68 51

Où s'inscrire pour le raid UNSS du 19 mai ?

<https://opuss.unss.org/web/site-national/communication>.

Numéro de téléphone : 07.81.86.51.37

courriel : [sd023@unss.org](mailto:sd023@unss.org)

### Où nous rencontrer ?

Vous désirez nous rendre visite ou bien nous faire parvenir un courrier ?

Voici l'adresse de l'Office de Tourisme du Grand Guéret.

1, Rue Eugène France  
(BP 52) 23000 GUÉRET  
05 55 52 14 29

### Où dormir ?

Vous recherchez un logement à Guéret ou dans ses environs ?

Préparez votre séjour dans les Monts de Guéret en choisissant parmi nos hébergements de qualité celui qui convient à votre envie ou à votre séjour.

[www.gueret-tourisme.fr](http://www.gueret-tourisme.fr)

### Où manger ?

Vous souhaitez découvrir la cuisine limousine, vous avez une faim de loup ou tout simplement un petit creux ?

Consultez les différentes tables des restaurants de notre région et régalez-vous !

[www.gueret-tourisme.fr](http://www.gueret-tourisme.fr)

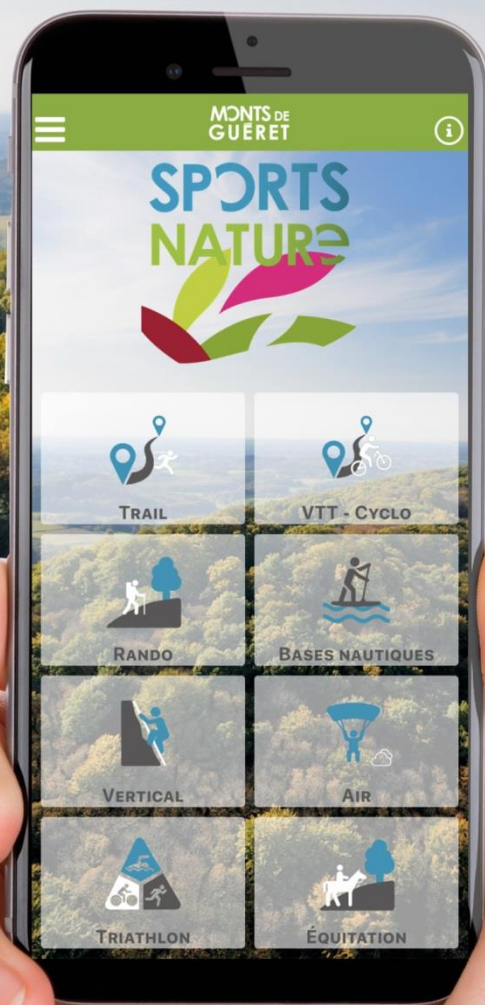
TERRE  
2024  
DE JEUX

FIERS  
DE REJOINDRE  
L'AVEVENTURE  
TERRE DE JEUX  
2024



# Faites le plein de nature ! Faites le plein d'aventures !

avec l'appli Sports Nature  
des Monts de Guéret



Disponible sur  
Google play

Disponible sur  
App Store



©collection Grand Guéret / M. PIRICAT - Designed by Jannoon028 / Freepik